

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 17 février 1972

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et trente-cinq de l'avant-midi aujourd'hui, le 17 février 1972, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la quatrième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable

Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Cette réunion de vos deux Chambres avec le représentant de la Couronne marque le début de la quatrième session de la vingt-huitième Législature du Canada.

Avant d'aborder le programme de la nouvelle session, je tiens à vous remercier, au nom de notre reine et de tous les Canadiens, de vos travaux et de vos réalisations au cours de la troisième session, qui s'est ouverte le 8 octobre 1970 pour ne se terminer qu'hier.

Pendant cette période, on a célébré plusieurs centaines dans le cadre de la Confédération canadienne. Des cérémonies ont marqué le 100^e anniversaire de l'intégration du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest au Dominion du Canada. L'admission de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération, qui a ouvert au Canada la porte de l'océan Pacifique, a été commémorée en 1971 dans l'enthousiasme et par un nombre impressionnant de cérémonies et de manifestations. Comme l'année précédente, notre gracieuse Reine et d'autres membres de la famille royale ont effectué à cette occasion une longue tournée, au grand plaisir des citoyens de la Colombie-Britannique et des Canadiens en général.

Ma femme et moi-même avons été très heureux de prendre part officiellement à plusieurs des fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique, et de nous rendre également, au nom du Canada, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Iran, répondant ainsi aux invitations que nous avaient adressées les chefs de ces États, qui entretiennent des relations si cordiales avec notre pays.

Depuis la dernière fois où je vous ai adressé la parole, voilà près de seize mois, on a pu discerner encore une fois, dans les événements qui se sont produits au Canada et ailleurs, l'agitation d'une époque marquée par le bouleversement des valeurs et l'instabilité des esprits. Nous avons vu avec regret se déchaîner la violence dans des pays où, en proie au désespoir, des hommes ont décidé d'avoir recours à la force, et même, dans certains cas, à la guerre, pour régler leurs différends. Nous avons aussi traversé une période d'incertitude économique, d'ampleur internationale, qui a atteint tous les pays industrialisés du monde et nous a montré plus que jamais à quel point la réalisation de nos objectifs sociaux dépend d'une solide base économique.

Au cours des mois passés, nous avons aussi appris que le Canada n'était pas étranger aux perturbations intérieures. En octobre 1970, avec le ferme appui du peuple canadien, une des plus sérieuses difficultés qu'ait éprouvées le pays depuis plusieurs années fut surmontée dans le calme et la discipline. Il y eut des moments pénibles, mais il y eut aussi d'admirables exemples de détermination et de courage.

Plus récemment, une autre épreuve, d'ordre économique cette fois, et venue de l'extérieur plutôt que de l'intérieur, nous a révélé que le Canada et les Canadiens possèdent toute la vigueur et tout le ressort voulus pour surmonter aussi pareille adversité.

Dans l'entretemps, des contestations de tout ordre à travers le monde nous ont rappelé que, pour les êtres qui

ne trouvent dans la société ni compréhension véritable de leurs aspirations ni satisfaction réelle de leurs besoins, le caractère fascinant et prometteur des réalisations techniques modernes perd tout intérêt et devient absurde. En cette époque de gigantisme, et dans un système social de plus en plus impersonnel, l'un des défis majeurs que les gouvernements sont appelés à relever, c'est de dissiper le sentiment d'isolement qui étroit tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leur personnalité et de leur valeur, et qui finalement les empêche de s'épanouir.

L'isolement prend bien des formes au Canada: éloignement géographique, distinctions sociales injustes, dénuement économique. Sous chacune de ces formes, il représente dans une certaine mesure un rejet, une exclusion, une aliénation. Notre pays trahit son intention profonde s'il néglige de s'assurer que son bien le plus précieux, à savoir ses ressources humaines, n'est pas gaspillé. Nous devons nous efforcer de lever les barrières de l'isolement, de permettre à chaque Canadien d'éprouver ses possibilités intimes même s'il ne peut pas toujours les réaliser complètement, et de proposer à nos consciences l'image d'un pays ouvert et fraternel.

La participation à cet exaltant projet qui s'appelle le Canada nous enrichit tous et chacun. Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée. Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres; afin que, dans ce pays si grand, d'amples étendues subsistent intactes; afin que ses ressources, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises d'âge en âge; afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue; bref, afin que chacun soit incité à consacrer au progrès du pays le meilleur de lui-même.

Voilà les objectifs qu'il nous sera donné de poursuivre au cours de la session qui commence. Le gouvernement vous soumettra des propositions touchant le développement continu de nos richesses nationales, les modalités d'une aide plus généreuse à ceux qui parmi nous sont dans la nécessité, l'engagement d'un plus grand nombre de Canadiens dans l'ardeur si satisfaisante de l'action commune, la protection de notre patrimoine naturel, le renforcement du sens de notre identité et de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes.

* * *

La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de combattre l'isolement social. Pour que tous les Canadiens puissent partager notre richesse nationale, il est impérieux de multiplier les emplois et de surmonter les incertitudes économiques. En d'autres mots, pour protéger et mettre en valeur ces idéaux et ces droits qui font du Canada une patrie très humaine, une économie saine est absolument essentielle, et c'est là un but hautement prioritaire parmi ceux que s'est fixés le gouvernement. L'instabilité économique est un phénomène social aujourd'hui commun à tous les pays industrialisés. Heureusement, ses conséquences nous ont moins touchés que d'autres. Nos réalisations aux chapitres de l'augmentation du produit national brut réel, de la création de nouveaux emplois et du maintien de la stabilité des prix sont le fruit d'une politique qui favorise un climat économique dont peuvent profiter les affaires et les autres

secteurs de la société. Le gouvernement s'est employé aussi à raffermir et à stimuler l'économie des régions moins développées du Canada. En même temps, toute une gamme de programmes ont été lancés pour faire face aux problèmes des individus, comme des localités, touchés par le chômage à différentes époques de l'année.

Le chômage demeure pour le gouvernement un grave souci et l'un des principaux objets de son action. Pour améliorer le climat économique, la collaboration avec le monde des affaires et de l'industrie se fera encore plus intense. A mesure que s'accélérera la marche de l'économie, le secteur privé pourra fournir un nombre croissant d'emplois aux Canadiens qui en ont besoin. Néanmoins, le gouvernement redoublera d'efforts pour multiplier autant que possible les emplois et utiliser au mieux la compétence et l'initiative de ceux qui veulent du travail. Il continuera aussi à agir pour empêcher l'érosion des revenus en conservant une stabilité raisonnable aux prix des biens et services nécessaires aux Canadiens.

A l'instar de l'économie de tous les autres pays industrialisés, la nôtre doit s'appuyer sur des chefs d'entreprise imaginatifs qui ont recours à la recherche et qui ne redoutent pas l'innovation, ainsi que sur une stratégie industrielle hautement rationalisée. A cet égard, vous connaîtrez bientôt des propositions ministérielles qui auront une immense portée sur le développement à long terme du pays: elles concernent l'utilisation de la science et de la technologie non seulement dans le but de favoriser l'industrie, mais aussi d'assurer aux Canadiens une vie meilleure; elles touchent également une stratégie industrielle pensée en fonction des particularités de l'économie canadienne. Dans un cas comme dans l'autre, les principes d'action du gouvernement seront exposés au cours de la session.

Depuis plus de dix ans, la question de la maîtrise de notre environnement économique suscite un intérêt croissant et donne lieu à des controverses et à des débats de plus en plus vifs. La discussion met l'accent sur la notion de l'identité canadienne, d'une part, et d'autre part, sur le bien-être économique des Canadiens. On prendra des dispositions additionnelles visant à la solution de ce problème.

Un mélange de réalisme et d'imagination avait inspiré les fondateurs du Canada, il y a plus d'un siècle, et c'est dans le même esprit qu'auront été élaborées toutes les propositions relatives à ces politiques. Elles veulent permettre à notre pays de jouer un rôle prépondérant et indépendant dans des champs d'action déterminés; elles veulent rendre l'ensemble du Canada moins vulnérable aux contrecoups des événements, prévisibles ou non, qui peuvent survenir au delà de nos frontières.

L'élaboration d'une politique de concurrence souple et moderne est nécessaire à une industrie solidement structurée et fortement compétitive sur les marchés internationaux. C'est par une consultation avec tous les secteurs de la société canadienne qu'on parviendra à formuler une politique susceptible de promouvoir efficacement une économie progressive, capable d'une croissance rapide et d'une évolution dynamique. Durant les prochaines semaines, le gouvernement continuera ces consultations et saisira le Parlement d'une politique revue et améliorée à la lumière de représentations et d'avis judiciaires.

Les exportations constituent l'un des principaux facteurs qui peuvent renforcer l'économie canadienne. Le gouvernement poursuivra vigoureusement ses démarches afin d'établir et de conserver, de par le monde, des débouchés pour le Canada. Il verra à mettre en œuvre, pour élargir les succès déjà obtenus par les missions ministérielles en pays étrangers, diverses mesures dont l'une, par exemple, consistera à offrir de meilleures facilités de crédit. On encouragera le secteur privé de la finance à participer plus activement au financement des exportations. Le gouvernement continuera à étendre les programmes relatifs au raffermissement du secteur industriel secondaire. On peut compter sur une coopération plus étroite avec les autres pays dans les domaines scientifique et technologique. Dans le dessein d'ouvrir des débouchés additionnels aux fabricants canadiens, on entreprendra de négocier de nouveaux accords commerciaux, et les rouages de consultation avec la Communauté économique européenne et ses États membres seront consolidés. On poursuivra les pourparlers avec les États-Unis en vue d'accroître les avantages mutuels des deux partenaires commerciaux les plus importants au monde.

On annoncera prochainement une politique destinée à stimuler un secteur économique connexe, bien que distinct, à savoir le tourisme.

Nos industries extractives et énergétiques ont constitué, de par leurs réussites, un des piliers de la richesse nationale du Canada. Elles ont, au cours des années, entrouvert de nouveaux horizons et stimulé la croissance d'importantes industries. Tout en accumulant des capitaux de réinvestissement, elles ont mis en valeur les aptitudes scientifiques et techniques des Canadiens et provoqué un salubre excédent d'exportations. Pour que soient effectivement relevés des défis comme ceux que constituent la préservation de l'environnement et le besoin croissant de ressources et d'énergie, tant au Canada qu'à l'étranger, il importe que soient maintenues et resserrées les relations entre le gouvernement et l'industrie.

Le gouvernement continuera à reconnaître toute la complexité des problèmes que pose le développement du Nord canadien; ce développement ne saurait se faire au détriment des populations et de l'environnement septentrionaux. On encouragera sans cesse l'émergence de gouvernements locaux dans les territoires du Nord, afin que la population puisse participer et contribuer au façonnement de son propre avenir.

Les producteurs primaires d'aliments, c'est-à-dire les agriculteurs et les pêcheurs canadiens, constituent toujours une des assises traditionnelles de notre économie. Leur productivité constante et leurs moyens de subsistance intéressent au plus haut point tant le gouvernement que le pays lui-même. Les améliorations et les résultats observés ces derniers mois seront maintenus, voire raffermis. Les mesures déjà prises à l'intention des pêcheurs, et qui se sont traduites par une amélioration des prix dépassant parfois 50 p. cent, seront étendues de façon que les avantages du soutien du prix des produits de la pêche profitent aux pêcheurs eux-mêmes. On garantira aux cultivateurs de blé un supplément de recettes équivalant à l'augmentation du prix de vente de cette denrée au consommateur canadien. Plutôt que le consommateur, c'est le Trésor qui assumera lui-même le coût de ce programme afin d'éviter un déséquilibre du coût de l'alimentation; et, en vue de prévenir une désorganisation de la production, un mode de répartition sera proposé où les paiements

seront fonction de la superficie emblavée plutôt que de la production effective de blé. Le gouvernement favorisera davantage la situation des agriculteurs et des pêcheurs en mettant en œuvre plusieurs plans. Il se propose d'établir de nouveaux offices nationaux de commercialisation et de donner suite à un programme d'encouragement à l'expansion des petites fermes. L'extension récente de nos zones de pêche permettra au gouvernement de s'occuper plus activement de la gestion de ses ressources marines et d'accroître du même coup, pour les pêcheurs canadiens, l'abondance des prises au large de nos côtes.

Les programmes destinés à assurer des services aux Canadiens dépendent de plus en plus, quant à l'efficacité et à la qualité, de l'harmonie des relations d'ordre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des dix provinces. On présentera donc des mesures législatives, notamment en vue de renouveler et d'améliorer la formule de péréquation et de porter à 100 p. cent le niveau de stabilisation des recettes provinciales. Il s'agira, entre autres choses, de gérer les droits de succession et l'impôt sur les dons pour le compte des provinces qui le demanderont; de prolonger de deux ans les transferts aux provinces relatifs à l'enseignement postsecondaire; de garantir aux provinces un revenu quinquennal en vue de sauvegarder les recettes de leur impôt sur le revenu dans le cadre du nouveau régime, et de partager avec les provinces l'impôt spécial sur le revenu non réparti des sociétés.

En outre, afin de libérer de leur isolement les victimes de la pauvreté, la réforme fondamentale des mesures de sécurité sociale, inaugurée l'an dernier avec l'adoption de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, se poursuivra. On vous présentera un nouveau Code du travail qui tiendra compte des nombreuses représentations reçues ces derniers mois, ainsi que d'importants amendements à la Loi sur les justes méthodes d'emploi. Les programmes d'emploi de la main-d'œuvre du Canada seront améliorés et des mesures supplémentaires seront prises pour que les services de formation et de placement correspondent mieux aux besoins de citoyens particulièrement désavantagés et auxquels ne peuvent répondre les présentes dispositions du programme. Pour ceux qui cherchent à parfaire leur éducation, on accroîtra les prêts prévus aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, ce qui permettra aux étudiants d'emprunter davantage au cours d'une même année et augmentera considérablement la somme des crédits affectés au programme.

* * *

L'isolement attribuable à l'injustice sociale est moins bien compris que celui qu'entraîne la pauvreté. Néanmoins, aucune société n'oserait fermer les yeux sur ses conséquences. Le problème paradoxal que constitue l'isolement dans un milieu urbain ne saurait être résolu par une seule et unique intervention. Chose essentielle en tout cas, il importe d'assurer à tous les Canadiens des logements de bonne qualité et adaptés à leurs besoins. En 1971, on a mis en chantier plus d'habitations que jamais en une seule année, dont un nombre sans précédent pour les familles à revenu modeste. Toutefois, il est évident qu'une simple augmentation proportionnelle d'aide financière ne suffira pas à répondre aux besoins du Canada en matière de logement. Ce qu'il nous faut, et ce que le gouvernement proposera, tout

en tenant compte particulièrement du besoin d'habitations à prix modique, ce sont des idées nouvelles, des recherches poussées, de l'imagination dans l'amélioration du milieu.

Pour que notre objectif d'un plein épanouissement social soit atteint, toutes les barrières qui contribuent à l'isolement doivent tomber. Nous ne pouvons attendre de ceux pour qui nos lois et nos institutions sont dépassées ou inefficaces qu'ils les respectent et les appuient. L'activité gouvernementale doit refléter les aspirations de tous les Canadiens et non des seuls privilégiés. Un grand progrès dans cette direction fut l'adoption, au cours de la dernière session, d'une réforme fiscale répartissant plus équitablement, entre ceux des Canadiens qui sont le plus en mesure de l'assumer, le coût des services sociaux. Un autre progrès, longtemps attendu, consistera en des mesures pour assurer aux femmes l'égalité dans la société canadienne. Ces mesures seront annoncées pendant la session.

Vous serez en outre saisis de plusieurs dispositions d'un grand intérêt social pour les Canadiens, et concernant par exemple l'utilisation des drogues à des fins non médicales, l'indemnisation des victimes du crime, et la protection de l'intimité. Des réformes additionnelles du régime pénal et de celui des libérations conditionnelles contribueront à rendre encore plus humain le traitement des délinquants. On vous proposera des projets de réforme de l'application du droit pénal. Le gouvernement fédéral s'est d'autre part engagé à participer à l'aide juridique, pourvu que soient conclus des arrangements satisfaisants au sujet du partage des frais et des mécanismes administratifs.

Le gouvernement estime que la sécurité de revenu constitue le fondement primordial de la dignité personnelle et de l'engagement social. Le nouveau projet de loi sur la sécurité du revenu familial, dont vous serez saisis, représente un pas considérable vers l'établissement éventuel d'un programme de sécurité totale du revenu. Ce projet de loi insiste sur la protection et reflète, aux yeux du gouvernement, le vif sentiment d'autonomie personnelle particulier aux Canadiens.

* * *

Les Canadiens sont fiers de leur pays et s'y sentent attachés de multiples façons, physiquement, culturellement ou économiquement. Ils retrouvent quelque chose d'eux-mêmes dans ses vastes espaces, ses rivages accidentés, sa vitalité débordante et sa tranquille assurance. Le gouvernement veut conserver d'immenses étendues du Canada à l'état naturel, afin qu'en jouissent la génération présente et les générations futures. Grâce à l'intégration du Nord canadien dans le réseau des parcs nationaux, une part de la splendeur sauvage de ses paysages sera préservée pour toujours. Vous serez invités à approuver une mesure législative créant, au nord du 60° parallèle, trois nouveaux parcs qui rivaliseront avec les plus célèbres du monde. Avec ces trois parcs, et les sept autres qu'on a créés depuis 1968, chaque province et territoire aura, pour la première fois de notre histoire, un parc national dont nous pourrions tous profiter.

Le Parlement sera saisi de mesures connexes en vue de créer des sanctuaires de la faune et de protéger certaines espèces menacées de disparition.

Tout en assurant l'avenir, il faut nous efforcer, dans la mesure du possible, de préserver et de restaurer les œuvres du passé qui nous sont essentielles pour nous bien connaître en tant que peuple. On vous demandera d'étudier à cette fin un projet de loi tendant à créer et à financer une société appelée à protéger le patrimoine canadien. Cette société contribuera dans une très large mesure à préserver des objets et des collections qui rappellent notre passé, et à les rendre accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays. Jointe à une politique élargie des Musées nationaux, elle illustrera comment nos ancêtres ont vaincu l'isolement géographique et transformé leurs rêves en réalités.

Une autre forme encore d'isolement tient aux déficiences de services de communications. Le gouvernement s'inquiète de ce que, présentement, plusieurs collectivités sont dépourvues des services nationaux de radiodiffusion et du fait qu'environ un million de Canadiens dispersés en 260 localités n'ont pas la télévision dans leur propre langue. Le gouvernement propose donc que la Société Radio-Canada soit autorisée à étendre globalement ses services et à tirer parti du système canadien de communications par satellite—domaine où le Canada est à la pointe—pour que, dans un délai de cinq ans, au moins 98 p. 100 de la population soit rejointe.

* * *

Une société se fait souvent juger par l'histoire et par les autres, d'après les critères qu'elle-même a choisis. L'image qu'elle projette, les valeurs qu'elle épouse, le sort qu'elle réserve à ses membres défavorisés, voilà autant de points qu'elle-même détermine et qui servent dès lors à la juger. Dans nos contacts personnels, dans les relations fédérales-provinciales, dans les rapports que le Canada entretient avec les autres pays, nos valeurs nous servent de guide et nous distinguent à la fois. Le Canada s'est donné pour tâche d'améliorer le sort de tous, de régler les différends par la raison et non par la force, de pratiquer la tolérance, de reconnaître l'amour et la compréhension comme les caractéristiques essentielles de l'homme. Le gouvernement continuera donc à participer sans aucune réticence aux initiatives internationales orientées vers la paix et le bien-être de tous les peuples. Comme par le passé, il ne ménagera aucun effort pour porter secours, au nom des Canadiens, à tous ceux qu'éprouve quelque désastre ou calamité.

La précarité des affaires mondiales, que nous rappellent les événements des derniers mois comme ceux qui peuvent bientôt survenir, nous incite à raffermir de vieilles amitiés, à en établir de nouvelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des conseils et organismes des Nations unies. Il est aussi stérile et néfaste de s'isoler au sein de la communauté internationale que dans son propre milieu. En 1971, les visites au Canada de chefs d'État ou de gouvernement aussi distingués que les présidents de la Yougoslavie, du Nauru et du Niger, et que les premiers ministres du Royaume-Uni, de l'Union soviétique, de Ceylan, du Ghana, de la Malaysia, de Fiji, du Sénégal et d'Israël, montrent l'universalité de notre ouverture sur le monde.

Le Canada reste prêt à communiquer et à s'entendre avec tous les pays. Plus particulièrement, nos liens avec nos amis de l'Europe nouvelle et notre attachement aux États-Unis conservent toute leur importance. La force, le

dynamisme des États-Unis, ainsi que leur orientation vers l'extérieur, sont indispensables au succès des initiatives canadiennes à l'échelle internationale, comme à notre capacité de contribuer au bien-être de nos associés du Commonwealth et des pays qui bénéficient de notre aide économique, y compris les membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones que nous avons l'honneur de recevoir, l'automne dernier, à l'occasion d'une importante conférence. Le gouvernement, de même que tous les Canadiens, se préparent à recevoir très chaleureusement, au printemps, le Président des États-Unis et Madame Nixon.

* * *

Notre époque est pleine de contradictions. Les relations humaines ne tendent que trop, au sein de nos sociétés, à devenir massives et impersonnelles, alors que, sur l'ensemble de la planète, la rapidité des communications crée une nouvelle intimité entre les nations. Tout en présentant un défi pour les gouvernements et les individus, pareille situation comporte aussi d'immenses avantages. Ce défi, le Canada le relève; et ces avantages, le gouvernement entend en faire profiter tous les Canadiens.

* * *

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui aux deux Chambres du Parlement, soit mis à l'étude mardi prochain, le 22 février 1972.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à mardi le 22 février 1972, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.